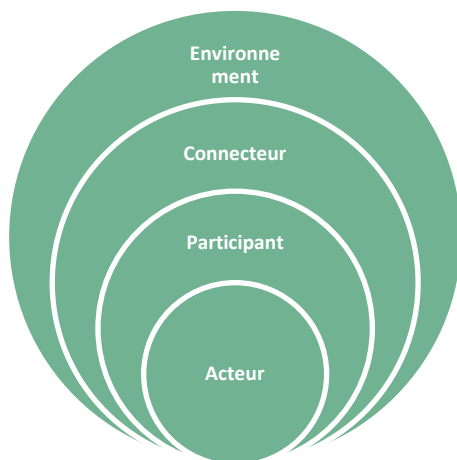


Connexion des participants aux services SHIP

Le présent document est confidentiel. Il récapitule les informations nécessaires à une connexion aux Central Services SHIP.

La connexion aux Central Services est très flexible. Elle reflète le mode d'exploitation et d'organisation du participant. Les données enrichies à partir des formulaires sont enregistrées dans la base de données des participants SHIP, dans les Central Services.

La structure du formulaire et des interdépendances est illustrée dans le graphique ci-dessous:



Participant

On entend par participant une entité de traitement organisationnelle. Il est donc question de participants dans le cadre des processus SHIP.

Les acteurs sont attribués à chaque participant, qui est libre de décider du choix de ces derniers.

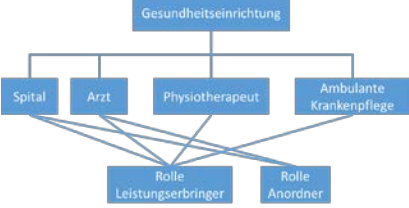
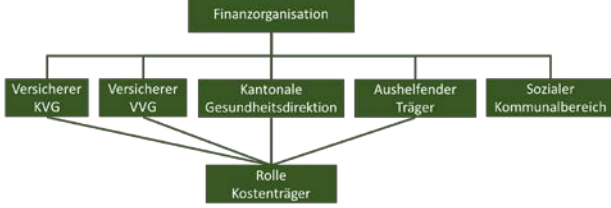
Les informations sur les participants sont déclarées indépendamment du fait qu'il s'agit d'un établissement financier ou de santé.

Acteur

L'acteur est à la base de l'échange d'annonces. Il représente l'entité juridiquement responsable chargée de recevoir les annonces définies. Un acteur peut avoir plusieurs rôles.

Chaque acteur se voit attribuer un code qui lui confère une identité unique. Un acteur ne peut être attribué qu'à un seul participant (GLN).

Selon qu'il s'agit d'un **établissement de santé** ou d'un **établissement financier**, des données différentes devront être communiquées pour l'enregistrement:

Établissement de santé	Établissement financier
	
<p>Données requises:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Désignation du site • Numéro RCC • Type • Rôle 	<p>Données requises:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nom de l'entité juridique ou de l'autorité (n° OFSP, inscription auprès de la FINMA oui/non) • Type
<p>Acteurs</p> <p>Les établissements de santé qui possèdent plusieurs sites doivent déclarer chaque site en tant qu'acteur distinct. Cette mesure est nécessaire pour que les répondants des coûts puissent effectuer des contrôles, par exemple vérifier les mandats de prestations des différents sites.</p> <p>Le numéro RCC de chaque site doit en outre être indiqué.</p>	<p>Acteurs</p> <p>Les assurances qui gèrent plusieurs répondants des coûts doivent déclarer chacun d'entre eux en précisant l'entité juridique correspondante.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nom de l'assurance sociale <u>et</u> numéro OFSP • Nom de l'assurance complémentaire selon l'inscription auprès de la FINMA
<p>Types</p> <p>Chaque acteur doit correspondre à un type parmi ceux actuellement définis:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hôpital • Institution de soins • Médecin 	<p>Types</p> <p>Chaque acteur doit correspondre à un type parmi ceux actuellement définis:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assureur LAMal • Assureur LCA • Direction de la santé • Institution d'entraide LAMal
<p>Rôles</p> <p>Le rôle de chaque acteur participant doit être défini:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prescripteur • Fournisseur de prestations <p>P. ex. l'hôpital aura un double rôle: Fournisseur de prestations et prescripteur.</p>	<p>Rôles</p> <p>Les établissements financiers ont toujours le rôle de répondants des coûts. C'est pourquoi il n'existe pas, dans leurs cas, une pluralité de rôles.</p>